

Présentation des photos imprimées

Voici un extrait des politiques et procédures concernant la présentation des photos imprimées lors des jugements thématiques.

a) Dimensions des tirages soumis :

Taille maximale de 18po. x 14po.

Taille minimale de 8po. sur un des deux côtés

b) Les tirages doivent être montés sur un carton rigide noir ou blanc de 16 X 20po sur lequel on ajoute un passe-partout noir ou blanc de 16 X 20po. La photographie doit être centrée au passe-partout.

c) Les ajouts, tels que double biseau ou rubans, ne sont pas admis.

d) Aucune signature ou autre inscription ne doit figurer au recto de l'oeuvre ou du passe-partout. Les tirages soumis doivent être identifiés à l'endos par un coupon d'inscription sur lequel figure le titre de l'oeuvre, le thème, les noms, prénoms et numéro de membre de l'auteur.

e) Les tirages soumis qui n'incluent pas les informations énumérées ci-haut, ne seront pas admis aux jugements. Les tirages de formes géométriques autres que carrées ou rectangulaires ne sont pas admis.

f) Les tirages doivent être solidement fixés. Une oeuvre qui se décolle ne sera pas admise au jugement si l'auteur ne corrige pas cet état de chose avant le jugement.

g) Les oeuvres dont les surfaces sont collantes ou sales et qui peuvent lors des manipulations endommager les autres oeuvres seront rejetées.

h) Les photos imprimées doivent être remises lors de la soirée-rencontre du mercredi précédant de 1 semaine le jugement. Par ailleurs, pour une meilleure visualisation des photos imprimées sur l'écran, vous devez transmettre une copie de vos photos imprimées et ce, en format numérique (1920 x 1080 pixels), par courriel du dimanche au mercredi 22h de la semaine précédent le jugement, à l'adresse suivante: imprimee@clubapal.com (dans votre message courriel, indiquez vos nom, prénom, numéro de membre et titre de la photo).

IMPORTANT: Prenez note que la tranche est disponible pour la coupe de passe-partout le mercredi de la remise de la photo.

Procédures de présentation des photos numériques

Étape 1 - Photos au format portrait

L'image de type portrait (verticale) occupera toute la hauteur de l'écran. Il suffit dans tous les cas que la hauteur des images soit ajustée à 1080 pixels.

Photos au format paysage

L'image de type paysage (horizontale) occupera toute la largeur de l'écran. Il suffit dans tous les cas que la largeur des images soit ajustée à 1920 pixels. Assurez-vous que la hauteur ne dépasse pas 1080 pixels.

Étape 2 - Le nom du fichier photo

Disons qu'Élyse Laliberté soumet une photo portant le titre de "La vie à Burano", le fichier devrait être sauvegardé comme suit :

Laliberte_Elyse_La vie a Burano.jpg

À noter: ne mettre aucun accent et/ou caractère spécial dans le nom du fichier photo.

Vous devez inscrire dans votre courriel votre nom, prénom, le titre de votre photo ainsi que votre numéro de membre.

Étape 3 - La sauvegarde

Sauvegarder votre document en format jpg à la qualité maximum.

Étape 4 - La transmission des photos

Transmettre vos photos par courriel du dimanche au mercredi 22h de la semaine précédent le jugement à numerique@clubapal.com (dans votre message courriel, indiquer votre nom, prénom et # de membre) .

